



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 20 mai 2021**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, LEVEQUE, PAILLOUX ; MM. BARJONET, BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, CIRET, GUERINET, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme CHANTEREAU, Conseillère départementale, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MMMES CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVY ; MM. BRISSON, COULON, GAURAT, PICAULT.

Autres personnalités : Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 avril 2021 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention ;
- Validation du projet de territoire et de la convention territoriale liés au statut de PETR ;
- COT EnR : point d'avancement de la démarche ;
- Demande de subvention pour le financement du poste Cheffe de projets GPEC T auprès de la DREETS Centre-Val de Loire – année 2021 ;
- Affaires diverses.

Après avoir salué les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE accueille Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers ayant très récemment pris ses fonctions.

La Présidente propose de faire un tour de table.

Mme la Sous-préfète se dit ravie de participer au Bureau du PETR. Elle indique vouloir découvrir le territoire, en allant au-devant des communes, afin de mieux connaître l'arrondissement, et ainsi, mieux le servir.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et du pouvoir reçu :

Mme LEVY donne pouvoir à M. GUERINET.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 avril 2021

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : Contrat Régional de Solidarité Territoriale (accueil périscolaire CCPG, city park Pithiviers, matériels entretien SMORE), délibération IHTS, délibération Job d'été et de l'alternance 2021, avis sur le projet de « PLUi des Terres Puisseautines », et demande de subvention auprès de l'AESN pour le Contrat Territorial Eau et Climat.

La Présidente fait part de la réussite du Salon Job d'été et de l'alternance 2021, qui s'est tenu la veille au Parc de Bellecour à Pithiviers. Plus de 200 jeunes ont été accueillis, et 10 entreprises étaient présentes.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à la présentation des 2 projets soumis au Bureau, Mme BEVIERE rappelle qu'il s'agit du contrat avec la Région Centre-Val de Loire, qui court jusqu'en avril 2022.

- « Construction d'un gymnase communautaire en lien avec le nouveau collège de Dadonville ». Communauté de communes du Pithiverais (CCDP).

Le Département du Loiret construit un nouveau collège sur la commune de Dadonville. Cependant des équipements complémentaires sont nécessaires aux abords de l'édifice, et notamment un gymnase. Par convention de maîtrise d'ouvrage unique, le Département du Loiret, la CC du Pithiverais et la commune de Dadonville ont souhaité réaliser un projet harmonieux et coordonné, chaque entité prenant à sa charge les dépenses relevant de sa compétence.

Le gymnase communautaire sera destiné à la pratique sportive des élèves du collège situé à proximité immédiate de l'équipement. Il sera aussi utilisé par les associations sportives locales. Le gymnase est notamment conçu pour la pratique du badminton, du basket, du handball, du volleyball, du tennis, de la boxe, de la danse, de la gymnastique au sol.

Cet équipement est homologué pour une pratique au niveau régional du handball et du basket.

Pour information : respect de l'obligation d'intégrer des clauses d'insertion au marché de travaux à hauteur de 5% du total des heures travaillées.

Les dépenses éligibles concernent :

- Différents lots de travaux ;
- Mobiliers liés aux pratiques sportives ;
- Géomètre
- Test d'étanchéité
- BE structure EXE
- BIM EXE
- Synthèse méthodes
- Architectes (phase réalisation)
- Bureaux d'études hors VRD (phase réalisation)
- Bureaux d'études VRD (phase réalisation)
- Architectes (phase conception)
- Bureaux d'études hors VRD (phase conception)
- Bureaux d'études VRD (phase conception)
- Etude G2
- Assurances
- Etude de sûreté
- Développement de projet
- Frais administratifs et techniques pour mise en concurrence
- Assurance dommage ouvrage
- Mobilier
- Acquisitions foncières.

Le coût HT du projet s'élève à 3 070 423,37 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 3 009 954,31 €.

La subvention régionale demandée est de 400 000,00 €, soit une subvention de base de 10 % (300 900 € sur la mesure 22) et un *bonus matériaux biosourcés* de 99 100 € sur la mesure 35.2.

M. BRUNEAU précise que le bâtiment sera livré fin août, et qu'il sera opérationnel pour la rentrée de septembre 2021. Ce projet est mené en étroite relation avec les services du Département du Loiret, notamment sur les aspects techniques, ce qui permet, entre autres, d'en réduire les coûts.

Il rappelle que l'équipement sera le seul du Pithiverais à être homologué pour une pratique du handball et du basket au niveau régional.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Travaux de rénovation énergétique du logement communal situé Chemin de St Pierre à Dadonville ». Commune de Dadonville.

La commune de Dadonville souhaite entreprendre des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique du logement communal situé Chemin de St Pierre.

Ce projet s'intègre dans une démarche plus globale de rénovation du parc immobilier communal. Pour définir les actions à mettre en œuvre, un COEP (Conseil d'Orientation Énergétique du Patrimoine) avait été lancé fin 2015, avec l'appui du bureau d'études ENERGIO.

Après les rénovations de la mairie, de la salle des Fêtes, de la Maison des associations, la commune rénove aujourd'hui un de ses logements communaux.

Le programme de travaux s'appuie sur le rapport d'études ECB réalisé par ENERGIO, sur la base du cahier des charges régional.

Avant travaux, le bâtiment se situe en classe énergie G, avec une consommation de 460 kWh/m²/an, et émet 8 kg éqco²/m²/an de GES en kg éqco²/m²/an.

Après travaux, il passera en classe énergie C, avec une consommation estimée de 130 kWh/m²/an, soit une réduction de 330 kg éqco²/m²/an et émettra 27 kg éqco²/m²/an de GES.

Le programme de travaux éligibles prévoit :

- remplacement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres en bois, volets en bois),
- isolation des planchers de combles perdus,
- isolation des murs périphériques,
- installation d'une VMC,
- audit énergie,
- AMO (accompagnement à la consultation).

L'utilisation de matériaux biosourcés en quantité suffisante ouvre droit au bonus écologique.

Le coût HT du projet s'élève à 92 607,87 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 30 487,48 €.

La subvention régionale demandée est de 18 200,00 €, soit 60 % (dont 15 200 € (50%) sur la mesure 35 + 3 000 € (10%) de *bonus matériaux biosourcés* sur la mesure 35.2)

Pas de vote contre – 1 abstention de M. CIRET, car son entreprise est mandatée sur ce projet – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité moins 1 voix.

Comme l'indique la fiche de présentation, la fiche mesure *Plan isolation régional* est soldée, puisque 15 200 € sont fléchés pour le dossier de Dadonville, 3 000 € sont transférés pour le bonus matériaux et 52 300 € sont transférés pour le dossier de la CCDP.

Pour information, un tableau de synthèse présentant l'état des engagements régionaux (passage en Commission Permanente Régionale) est commenté.

Il fait apparaître que l'axe A « Développer l'emploi et l'économie », l'axe transversal « Animation territoriale », l'axe « Plan inondation » sont soldés, que l'enveloppe fongible reste dotée de 16 845 €.

Le solde de l'axe B « Favoriser le mieux être social » est de 1 372 311 €, mais plusieurs projets sont identifiés ; au global, le solde de 1 993 935 € est théorique, car le PETR recense déjà plus de 2 269 100 € de besoins.

Les projets mis en œuvre en 2022, pourront, le cas échéant, émarger sur le prochain CRST, dont les dépenses éligibles débutent à la mi-avril 2022.

Validation du projet de territoire et de la convention territoriale liés au statut de PETR

Mme BEVIÈRE rappelle que le projet de territoire et la convention territoriale, tous deux liés au statut de PETR, ont été abordés plusieurs fois en Bureau et en Comité syndical.

La dernière réunion s'est tenue le 17 mai avec les Communautés de communes.

En l'état actuel des débats et des travaux, le projet de territoire s'articule autour de 4 ambitions thématiques et de 4 ambitions transversales.

- POURSUIVRE ET RENFORCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ;
- S'APPUYER SUR LA TRAME ENVIRONNEMENTALE POUR METTRE EN PLACE UN PROJET DE TERRITOIRE DURABLE ;
- DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL BASÉE SUR LA QUALITÉ DE VIE ET LES SERVICES ;
- METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE POUR FAVORISER L'EMPLOI LOCAL ;
- FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX OUTILS NUMÉRIQUES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT ET ACCELERER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE ;

- DEVELOPPER LES COOPERATIONS INTERTERRITORIALES ET TRANSNATIONALES, VECTEURS DE DEVELOPPEMENT LOCAL ;
- S'ASSURER DE LA MAITRISE ET DE LA RESERVE FONCIERES NECESSAIRES AUX PROJETS DES SERVICES PUBLICS ET ECONOMIQUES DU TERRITOIRE ;
- FAVORISER TOUTES DEMARCHES ET PROJETS INSCRIVANT LE TERRITOIRE COMME TERRE D'ACCUEIL DE L'INNOVATION.

Ces différentes ambitions se retrouveront déclinées dans le projet de CRTE, le Contrat Territorial de Relance et de Transition Energétique, en cours de finalisation.

Mme BEVIERE rappelle le besoin de délibérations concordantes du PETR et de ses trois Communautés de communes membres.

La Convention territoriale précise, quant à elle, les conditions, les modalités du financement et de mise en œuvre du projet de territoire entre le PETR et ses trois EPCI membres, pour la période 2020-2026.

Mme BEVIERE indique que ces deux documents seront une dernière fois débattus en Comité syndical, le 17 juin prochain.

COT EnR : point d'avancement de la démarche

Mme BEVIERE rappelle la délibération prise par le Comité syndical du 18 février dernier. Le PETR s'est alors engagé dans une convention avec l'ADEME, car à l'issue du questionnaire envoyé aux collectivités locales, plusieurs avaient manifesté leur intérêt pour les énergies renouvelables. Les pré-études réalisées ou en cours, permettent de préciser l'opportunité des EnR (énergies renouvelables telles que le bois en plaquettes, le bois en granulés, la géothermie, le solaire thermique) pour chauffer les bâtiments publics.

Le tableau synthèse commenté en séance illustre les 19 projets en cours d'études ou d'émergence.

Il est rappelé que la convention avec l'ADEME court sur trois ans, et qu'à travers ce dispositif, les aides s'élèvent à minima à 45%.

Les pré-études étant prises en charge à 100%, il est intéressant de s'interroger sur ces types de systèmes, pour chacun des bâtiments publics, isolément ou pour les mettre en réseau.

A noter que le secteur de l'entreprise (artisanat, industrie, agriculture, tourisme) est également éligible.

Demande de subvention pour le financement du poste *Cheffe de projets GPEC T* auprès de la DREETS Centre-Val de Loire – année 2021

Mme BEVIERE rappelle que le financement de la DREETS (anciennement DIRECCTE) est annuel. La demande porte ici sur l'année 2021, pour un montant de 30 100 €, soit 43,7% d'une dépense éligible de 68 875 €.

Le cofinancement régional est pour partie déjà acté, via la convention 2018-2021. L'autre moitié, soit 12 500 €, seront intégrés à la prochaine convention, en cours de préparation, et qui démarre en août.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Convention entre le Conseil départemental du Loiret et le PETR.

Mme BEVIERE indique que M. GAUDET, Président du Conseil départemental, avait convié les Présidents des Pays et PETR du Loiret le 4 février dernier, pour étudier la possibilité d'un convention de réciprocité. Une aide financière de 5 000 € est par ailleurs envisagée.

Mme CHANTEREAU, élue départementale, indique que cette proposition recevra un avis favorable à la prochaine commission.

Mme BEVIERE se dit ravie de la reconnaissance des PETR par le Département.

- Date des prochaines réunions.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 17 juin, à 16h, en amont du Comité syndical à 17h30.

- LEADER.

Mme BEVIERE annonce que le programme LEADER « Pithiverais et Gâtinais » se verra doté d'une enveloppe supplémentaire de 239 600 €, qui porte les financements européens à 1 539 600,00 €. Cette dotation vise à financer les projets sur les deux années additionnelles du programme.

Pour préparer la candidature conjointe sur la nouvelle programmation LEADER, une série d'ateliers de concertation sont organisés depuis le mois de mars. Pour le territoire du Pithiverais, le dernier se tiendra le 26 mai à Nancray/Rimarde, à 18h.

- CRTE.

Mme BEVIERE invite Mme la Sous-préfète à évoquer les CRTE en préparation. Cette dernière indique ne pas avoir d'information nouvelle, en dehors de celles déjà transmises aux territoires. Elle précise néanmoins que les fiches actions des CRTE sont évolutives. Ainsi, les projets qui n'ont pas été recensés en 2021 pourront être intégrés au contrat dès l'année suivante.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h50.

Monique BEVIERE, Présidente